

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 31 (1886)  
**Heft:** 3  
  
**Rubrik:** Nouvelles et chronique

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'auteur étudie ensuite successivement la cryptographie, le téléphone, la lumière électrique, les machines, la télégraphie optique et termine par quelques mots sur la télégraphie acoustique et pneumatique, sur les ballons et les pigeons messagers.

Le style clair et précis de cet ouvrage et les excellentes planches qui l'accompagnent en rendent l'intelligence très facile et mettent son succès hors de doute.

*Alcune considerazioni sull'ordinamento dell'artiglieria da montagna.*  
(Considérations sur l'organisation de l'artillerie de montagne). Rome 1886.

Cette brochure de dix pages in-8, publiée d'après des conversations particulière du général Rossi, est extraite de la *Rivista di artiglieria et genio*.

C'est une remarquable étude que nous signalons aux lecteurs désireux de connaître l'opinion d'un critique compétent sur ce sujet. Il y a quelque temps avait déjà paru une brochure sur le *tir de nuit* également extraite de conversations particulières du général Rossi.

Notons encore que ces jours derniers le même général a publié dans l'*Esercito italiano* un excellent article sur les voitures de régiment.



## NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a appelé M. le capitaine Milliquet, Emile, aux fonctions de capitaine-adjudant du bataillon de carabiniers n° 1, en remplacement de M. Gallandat, promu au grade de commandant de ce bataillon.

M. le colonel H. Wieland, instructeur-chef du 8<sup>e</sup> arrondissement et ancien commandant de la IX<sup>e</sup> division, a été désigné par le Conseil fédéral pour diriger les manœuvres combinées des I<sup>re</sup> et II<sup>e</sup> divisions qui auront lieu du 12 au 16 septembre prochain aux environs de Payerne.

L'Ecole centrale pour les premiers-lieutenants qui s'est ouverte le 3 mars à Thoune est commandée par M. le colonel Rudolf, qui fonctionne en même temps comme professeur pour l'histoire militaire. MM. de la Rive, lieutenant-colonel, Wasmer et Zemp, majors, font l'instruction générale, le lieutenant colonel Olbrecht enseigne ce qui concerne l'administration, le major Vigier et le capitaine Peschl l'équitation, le capitaine Zwicki l'étude du terrain et la lecture des cartes, le capitaine Schneider l'escrime ; enfin le capitaine Fahrländer remplit les fonctions d'adjudant et d'officier d'administration de l'école.

**Vaud.**— Samedi matin, 27 février, a eu lieu la remise à l'Etat des travaux de décoration intérieure de la caserne de la Pontaise exécutés par l'initiative de la section vaudoise de la Société des officiers, sous la direction de M. l'architecte Melley, et à l'aide de subsides

généreusement alloués par le département militaire fédéral, les départements militaires du Valais et de Genève, la Société genevoise des officiers, et l'Etat de Vaud.

Voici en quoi consistent ces travaux :

Au rez-de-chaussée, sur la muraille du vestibule d'entrée, un grand trophée des drapeaux de la Confédération et des trois cantons du Valais, de Genève et de Vaud qui fournissent des troupes à la 1<sup>re</sup> division. Ce trophée est peint à l'huile et flanqué de droite et de gauche de deux trophées d'armes, en demi-teinte.

Sur les murs du grand corridor de la caserne, quarante-quatre inscriptions murales donnent le nom, la date et un court résumé historique des faits d'armes principaux de l'histoire militaire de la Confédération.

Au rez-de-chaussée encore, la cantine des sous-officiers a été décorée d'inscriptions murales, rapportant des passages des écrits de nos historiens et poètes nationaux.

Dans la cantine des soldats de très beaux écussons de la Confédération et des vingt-deux Etats confédérés alternent avec des trophées d'armes ornées des cocardes cantonales du Valais, de Vaud et de Genève.

Enfin, à droite et à gauche de l'entrée, dans les cages des escaliers, deux pièces de canon de l'ancien matériel du corps des cadets.

Au premier et au second étage, les murs des vestibules sont couverts d'inscriptions murales qui ont trait à la philosophie de la guerre et à l'art militaire et qui sont pris dans les œuvres des grands écrivains militaires et d'histoire de la Suisse et l'étranger.

Ces travaux représentent une dépense de plus de 4000 francs. M. Golaz, chef du département militaire, en a pris possession au nom de l'Etat de Vaud, en remerciant la Société des officiers de son initiative.

(*Estafette.*)

— Le comité de la Société vaudoise des carabiniers réuni au Casino-Théâtre, à Lausanne, le samedi 27 février, sous la présidence de M. le conseiller fédéral Ruchonnet, s'est constitué, en confirmant comme président M. L. Ruchonnet, comme vice-président M. le colonel Fonjallaz, à Cully ; comme caissier M. Emile Matthey, procureur-juré, à Lausanne. M. Martinoni, député à Rolle, membre suppléant du dit comité, a été appelé aux fonctions de secrétaire, en remplacement de M. Thélin, qui n'a pas accepté une réélection.

Comme il est question de Genève pour le prochain tir fédéral, le comité sursoit, jusqu'au moment où ce choix sera fait à toutes démarches pour l'organisation d'un nouveau tir cantonal.

Il décide d'offrir un prix de deux cents francs en espèces au tir cantonal neuchâtelois à la Chaux-de-Fonds, qui aura lieu cette année. Le drapeau cantonal sera présenté à cette fête.

La fortune de la société est actuellement de 18,992 fr. 20, placés à la Banque cantonale.

— Le Conseil d'Etat a désigné M. le capitaine Colombi, Louis, à Lausanne, en qualité d'adjudant du bataillon de fusiliers n° 7 et M. le capitaine Bonzon, Adrien, à Ecublens, en qualité d'adjudant du bataillon de fusiliers n° 2.

— Le Conseil d'Etat de ce canton a procédé aux promotions et transferts suivants :

Au grade de major d'infanterie :

M. le capifaine-adjudant Ruffy, Eugène, à Lausanne, avec commandement du bataillon de fusiliers d'élite n° 7 ;

M. le capitaine de carabiniers Vernet, Henri, à Duillier, avec commandement du bataillon de fusiliers d'élite n° 2 ;

M. le capitaine-adjudant Léderrey, Eugène, à Grandvaux, avec commandement du bataillon de fusiliers de landwehr n° 8.

M. le major Besson a passé du bataillon de landwehr n° 6 au bataillon d'élite n° 4 ; M. le major Grenier, du bataillon de landwehr n° 8 au bataillon d'élite n° 9.

Au grade de capitaine d'infanterie, MM. les 1<sup>ers</sup>-lieutenants :

Maillard, Gustave, à Vevey ;

Ponnaz, Paul, à Cully ;

Noblet, Charles, à Orbe ;

Oguey, Henri, à Lausanne ;

Aubert, César, à Ste-Croix ;

Milliquet, Emile, à Pully (carabiniers).

Au grade de capitaine d'artillerie :

M. le 1<sup>er</sup>-lieutenant Meyer, Etienne, à Lausanne.

— A la réunion de la section des officiers de Lausanne, mardi 2 mars, M. le lieutenant-colonel de la Rive, chef d'état-major de la 1<sup>re</sup> division, a traité d'une manière aussi attachante qu'instructive de l'organisation d'une marche de division sur une seule route, à peu près telle que la 1<sup>re</sup> division en fera une le 11 septembre sur la route Cheseaux-Echallens-Combremont.

— Le 15 février, la section de Ste-Croix a fait d'intéressantes expériences de télégraphie optique, sous la direction de M. le major Montandon. Malgré un bon mètre de neige on a établi les appareils sur le Chasseron et fort bien correspondu avec Ponts-Martel.

**Fribourg** — Dans sa séance du 19 février, le Conseil d'Etat a promu au grade de capitaine les 1<sup>ers</sup> lieutenants suivants :

MM. Glasson, Aloys, à Fribourg, infanterie, landwehr ;

Bossy, Charles, à Fribourg, carabiniers, élite.

**Lucerne.** — Dimanche 28 février, a eu lieu dans cette ville l'assemblée convoquée par le comité d'initiative zurichois pour discuter la fondation d'une société suisse de Winkelried, dans le but de secourir les soldats blessés et les familles de ceux qui sont morts au service.

L'assemblée, qui comptait une centaine d'assistants, était présidée par M. Schobingen, conseiller d'Etat, à Lucerne.

Le comité d'initiative proposait la création de comités cantonaux pour diriger la souscription et d'un comité central composé de délégués des comités cantonaux. Ces propositions ont été votées. Zurich a été désigné comme Vorort et chargé du soin de désigner le comité d'initiative. M. le col. Meister a été désigné comme président.

---

**France** — Dans une circulaire adressée, le 27 novembre 1885, aux généraux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, aux généraux commandant les corps d'armée et aux généraux inspecteurs généraux de cavalerie, le ministre de la guerre a fait connaître les observations suivantes auxquelles ont donné lieu les manœuvres de cavalerie en 1885, au camp de Châlons (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> divisions).

*Marches de concentration.* — Les marches de concentration, d'une longueur moyenne de 29 kil. 300, ont été, en général, beaucoup trop lentes ; 3 régiments atteignent des moyennes de 9 kilomètres, les autres dépassent à peine 8 kilomètres, un régiment reste même au-dessous de cette vitesse.

Cette lenteur, déjà constatée les années précédentes, résulte d'anciens errements incomplètement déracinés ; elle a les plus grands inconvénients, en laissant substituer, dans les habitudes de la cavalerie des principes absolument contraires aux nécessités de la guerre.

*Tenue.* — Bonne, et en général, réglementaire. Dans quelques régiments, on tolère aux officiers des gants de couleurs absolument excentriques et n'ayant aucun rapport avec les gants de manœuvre autorisés par les décisions ministérielles des 25 mai et 2 août 1880.

*Chevaux.* — L'état des chevaux a été satisfaisant ; mais, dans plusieurs régiments, les queues coupées beaucoup trop près des coccigiens, n'ont pas la longueur indiquée par la circulaire du 26 juillet 1880.

*Effectifs.* — Le nombre des chevaux de troupe montés par des officiers de l'armée active, est encore trop considérable. Cela tient à ce que certains officiers n'ont pas tous leurs chevaux réglementaires, que d'autres ont des chevaux hors d'état de manœuvrer et, à plus forte raison, de faire campagne.

*Instruction des régiments.* — L'instruction est en progrès, quoique certains points laissent encore à désirer.

Les cavaliers, trop habitués à toujours conduire leurs chevaux à deux mains, sont fort embarrassés lorsqu'ils doivent conduire de la main gauche seulement ; il est nécessaire que les chefs de corps se conforment strictement à cet égard, aux prescriptions du règlement.

Dans les colonnes, au moment des départs et des changements d'allure, les dernières fractions suivent presque toujours tardivement le mouvement des premières.

Beaucoup de régiments ne sont pas assez rompus aux mouvements d'obliques par troupe.

L'ordre et le silence ne sont pas toujours suffisamment observés.

Partout le service de renseignements sur le terrain (reconnaissances, patrouilles de combat, éclaireurs de terrain) laisse beaucoup à désirer ; les soins des chefs de corps doivent se porter tout particulièrement sur ce point.

Dans les formations de manœuvre, les intervalles sont presque toujours trop grands ; au moment des formations en bataille, il en résulte des ouvertures nuisibles.

Les régiments ne sont pas assez habitués à exécuter les déploiements au galop ; ces mouvements sont presque toujours trop lents.

Quelques officiers ne s'astreignent pas assez à n'employer que les commandements et dénominations du règlement.

Au moment de la charge, les officiers supérieurs et les capitaines-commandants restent souvent en avant des chefs de peloton.

**Italie** — Les manœuvres de l'armée italienne se feront cette année dans les conditions suivantes :

1<sup>er</sup> corps de manœuvre, formé sur le territoire du 10<sup>e</sup> corps et comprenant les divisions de Milan et de Gênes ;

2<sup>e</sup> corps de manœuvre, formé sur le territoire du 11<sup>e</sup> corps d'armée et comprenant les divisions de Padoue et de Bologne.

Deux brigades de cavalerie prendront part à ces manœuvres ; ce sont celles formées par les régiments de Nice, Catane, Foggia, Saluce.

Dix-huit brigades d'infanterie, 5 régiments de bersagliers, 7 régiments de cavalerie et 3 batteries d'artillerie seront en outre envoyés dans les camps d'instruction.

— Le 25 février est mort le célèbre général Gaetano Sacchi, un des plus anciens compagnons de Garibaldi, soldat sous ses ordres en 1842 à Montevideo, major de chasseurs des Alpes en 1848, colonel en 1859, major-général à la campagne de 1860, passé dans l'armée régulière italienne en 1862, et devenu successivement commandant des divisions de Palerme et de Bari, puis du corps d'armée de Naples, président du comité d'infanterie et de cavalerie, sénateur du royaume, grand'croix de St-Maurice et Lazare et de la couronne d'Italie. — Les obsèques, qui ont eu lieu le 28 février à Rome, ont été splendides.

**Péninsule des Balkans.** — Les négociations de Bucarest ont enfin abouti, trois jours après l'expiration de la trêve. La paix a été signée le 3 mars entre le sultan, suzerain du prince de Bulgarie, ce prince lui-même et le roi de Serbie. Malgré les importantes victoires du prince Alexandre, qui lui eussent sans doute permis de dicter la paix à Nisch, sinon à Belgrade, sans l'ultimatum autrichien, la Serbie ne lui paie point d'indemnité de guerre.

**Russie.** — Au 1<sup>er</sup> janvier 1886, la maison militaire de l'empereur se composait de 97 aides de camp généraux (dont 5 ayant cette dignité depuis le règne de l'empereur Nicolas I<sup>er</sup>, 87 depuis le règne précédent et trois depuis le règne actuel), 68 généraux-majors de la suite de Sa Majesté (65 datant du règne précédent et trois du règne actuel), 106 aides de camp de l'empereur (97 datant du règne précédent et neuf du règne actuel), soit 271 officiers de tout grade.

Parmi ces dignitaires on compte 13 membres de la famille impériale, deux ducs de Leuchtenberg, deux princes d'Oldenbourg, 27 princes, 31 comtes, 20 barons, 174 gentilshommes non titrés et un sultan (Tchinghiz-Lhan).

La répartition d'après l'origine nationale est celle-ci : 199 Russes, 45 Allemands, 9 Finlandais, 6 Polonais, 6 Georgiens, 2 Grecs, 2 Roumains, un Arménien (M. le comte Loris-Mélikow).

Le doyen des aides de camps généraux est M. le comte Stroganow (nommé en 1834).

**Etats-Unis.** — Encore une grande illustration militaire qui vient de s'éteindre. Après Grant et Mac-Clellan, c'est le général Hancok qui descend dans la tombe, après une carrière des mieux remplie, soit pendant la guerre de la sécession, où il coopéra d'une manière distinguée à toutes les grandes batailles des alentours de Washington et de Richemond, soit après la guerre, entr'autres comme gouverneur de la Louisiane.

C'était non seulement un officier fort instruit, mais un vaillant guerrier et un magnifique militaire ; de plus un excellent camarade.

